



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
 Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
 E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### ARRETE DE VOIRIE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ROUTE DE LISIEUX ET RUE DES TEMPS MODERNES

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**VU** la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

**VU** l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**VU** le code de la route,

**VU** l'article 610-5 du code pénal,

**VU** la demande écrite de l'entreprise AXIONE en date du 6 Janvier 2026,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux de tirage de fibre optique en souterrain sur trottoirs du 64 au 81 route de Lisieux et du 2Bis au 55 Bis rue des Temps Modernes à Pont-Audemer,

## ARRÊTE

**Article 1 :** L'entreprise AXIONE est autorisée à effectuer les travaux ci-dessus au droit du 64 au 81 route de Lisieux et du 2 Bis au 55 Bis rue des Temps Modernes à Pont-Audemer, à compter du lundi 12 Janvier 2026 et ce pour une durée de 5 jours.

**Article 2 :** L'entreprise AXIONE est autorisée à stationner les véhicules d'entreprise sur la zone de travaux en veillant à laisser l'espace nécessaire à la circulation des automobilistes dans les deux sens.

**Article 3 :** Le stationnement sera interdit au droit de la zone de travaux. La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante pour la sécurité et pour la circulation des automobilistes et des piétons.

**Article 4 :** Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale et l'entreprise AXIONE, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 12 janvier 2026

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

